

# CAR

## "Environnement"

FRSEA - JA - CRAB - CDFO - UGPVB

Technopôle Atalante-Champeaux - C.S. 14226 - 35042 RENNES CEDEX

☎ 02-23-48-26-44 - ☎ 02-23-48-26-45 - e-mail : frsea.bretagne@maison-agri-rennes.fr

Rennes, le 25 mars 2008

Monsieur le Préfet de Région  
Préfecture de la Région Bretagne  
C.S. 26517

35065 RENNES CEDEX

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreux mois, la profession agricole n'a de cesse de vous alerter sur son ressenti d'une inflation réglementaire galopante ou pour le moins d'un manque flagrant de lisibilité quant aux évolutions en cours.

Nous n'insisterons pas sur le dossier des BV en contentieux pour lesquels il a fallu attendre un an après l'annonce du plan d'action décidé par l'Etat pour la sortie des textes devant permettre d'accompagner les agriculteurs. Nous ne nous appesantirons pas non plus sur les dérives récurrentes de certains services instructeurs qui semblent vouloir faire fi de principes que vous nous avez récemment confirmés dans votre courrier du 29 janvier (cas du dossier phosphore pour lequel, régulièrement, des exigences d'équilibre strict de la fertilisation sont formulées).

Le dossier récent des MTD, en application de la directive IPPC, ne fait que renforcer le sentiment d'inquiétude, voire d'amertume ambiante.

En effet, après avoir largement contribué au bon déroulement de la réalisation des bilans de fonctionnement, nombre d'organisations professionnelles techniques ont le sentiment d'avoir été en quelque sorte flouées, voire bafouées.

Au niveau départemental et régional, nous ne pouvons que constater l'insuffisance de concertation, notamment sur un plan politique.

Vos services, en relation avec ceux de la DPPR au niveau national, ont élaboré les projets de documents visant à mettre en œuvre la phase de contrôle des élevages IPPC. Nous voulons vous faire savoir que ces grilles d'analyse sont inacceptables et nous ne pouvons que les rejeter en bloc. Nous n'acceptons pas qu'un certain nombre de choix techniques, économiques voire organisationnels soient à ce point dictés par des prescriptions réglementaires.

Sur le fond, bien sûr, nous partageons les grands objectifs tels que ceux portant sur la qualité de l'eau, la maîtrise des consommations énergétiques, la gestion des déchets ... L'élevage breton ne nous semble d'ailleurs pas en retard sur ces multiples points, bien au contraire. Nous sommes prêts à envisager des démarches de progrès et de valorisation des bonnes pratiques adoptées par nombre d'éleveurs, mais pourquoi vouloir à ce point tout traduire en obligations ou interdictions ?

Ce mode de fonctionnement devient insupportable.

La directive impose-t-elle vraiment un tel niveau de contraintes ? Au préalable, il est indispensable que des éclaircissements nous soient apportés quant au cadre réglementaire.

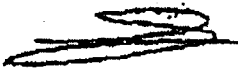
Nous vous rappelons notre demande de rendez-vous.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Préfet, nous dénonçons autant la forme que le fond sur ces évolutions réglementaires environnementales et nous vous demandons d'organiser au plus vite une rencontre avec les OPA afin de clarifier l'ensemble des dossiers ICPE et IPPC (MTD, phosphore, Corpen ...).

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
de la FRSEAB,



L. KERLIR.

Le Président  
de la CRAB.



J. JAOUEN.

Le Président  
de l'UGPVB,



M. CORMAN.

Copie :

- Préfectures Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan
- MEDAD